

1. IDENTITÉ DU BÂTIMENT OU DU GROUPE DE BÂTIMENTS

nom usuel du bâtiment : Abattoirs
variante : « la cathédrale »
numéro et nom de la rue : boulevard de Gravelle, avenue Christophe Colomb et rue Buffon, quartier de Gravelle
ville : Le Havre
pays : France

PROPRIÉTAIRE ACTUEL

nom : SCI Les nouveaux entrepôts havrais
adresse :
téléphone : **fax :**

ÉTAT DE LA PROTECTION

type : ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager)
date : 1995

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

nom : Mairie du Havre
adresse : 57, place de l'Hôtel de Ville, 76600 Le Havre
téléphone : 02 35 19 45 45 **fax :** 02 35 19 46 15

2. HISTOIRE DU BÂTIMENT

commande :

Les abattoirs construits en 1893, sur les plans de l'architecte Léon David, ont été sinistrés à plus de 50% par les bombardements de septembre 1944. En 1949, est né le projet de les reconstruire sur un terrain boulevard Sadi-Carnot afin d'y adjoindre une usine de congélation et d'exporter des viandes par le port. Mais après deux ans d'études, des abattoirs destinés uniquement aux besoins de l'agglomération havraise ont été retenus. L'adjudication pour les travaux de la première tranche (150 millions de francs 1955), c'est-à-dire le marché aux bestiaux, a été passée le 25 février 1953. La reconstruction s'est faite par tranches pour ne pas gêner l'exploitation. La démolition des anciens abattoirs a été achevée en 1965.

L'architecte Théo Sardnal a gardé un souvenir amer de ce long chantier : çà « n'a été qu'une suite d'ennuis, l'affaire a duré quinze ans et j'y ai perdu beaucoup d'argent » (entretien avec Joseph Abram, 11 avril 1983, in *L'Équipe Perret au Havre. Utopie et compromis d'une reconstruction*).

architecte : Théo Sardnal

autres architectes et intervenants : Valentin Vigneron

ingénieurs :

contractants : entreprise-pilote Bringer et Tondut ; entreprise P. Bachy (sondages) ; entreprise Margeridon (gros-œuvre) ; maison Liot (vitrerie, peinture) ; Maurice Thieullen puis la Société

d'entreprise des canalisations (plomberie, sanitaires) ; Germain (serrurerie, ferronnerie) ; cabinet Barets-Prentre (4^{ème} tranche).

CHRONOLOGIE

date du concours :
date de la commande :
période de conception : 1951-1964
durée du chantier : **début :** mai 1953 (1^{ère} tranche), mars 1957 (salle d'abattage) **fin :** 1957 (marché) et 1964
inauguration : mise en service le 4 mars 1957 (marché aux bestiaux) et en juin 1964 (abattoirs)

ÉTAT ACTUEL DU BÂTIMENT

usage : locaux divers sans lien avec l'usage premier. Les bâtiments étant situés en zone de *Boil Over* d'un périmètre Seveso (site soumis aux risques technologiques), les activités difficilement évacuables y sont interdites.

état du bâtiment : mauvais (extérieur et intérieur)

résumé des restaurations et des autres travaux conduits avec les dates correspondantes :

23 novembre 1987 : fermeture suite au retrait de l'agrément de la CEE, de la vétusté des bâtiments et au transfert de l'abattage à Bolbec.

1991 : des entreprises havraises s'installent dans une partie des lieux.

1992 : des verrières de la « cathédrale » sont détruites sur un motif de sécurité.

3. DOCUMENTATION / ARCHIVES

archives écrites, correspondance, etc :

Les archives de Théo Sardnal ont été perdues.

dessins, photographies, etc :

- Archives municipales de la ville du Havre :

Demande de permis de construire

FC M1 C125 L2 à L7 :

- L2 : demande de permis de construire n°48 des Bâtiments communaux
- L3 : reconstruction
- L4 : première tranche des travaux (1952-1959)
- L5 : deuxième tranche des travaux (1954-1960)
- L7 : quatrième tranche (1961)

Dossier documentaire 8/7 A

- Centre de Documentation de l'Architecture et du Patrimoine (CDAP), DRAC de Haute-Normandie (Rouen) ou base Mérimée sur le site www.culture.gouv.fr : fiches signalétiques des dossiers étudiés par l'Inventaire. Numéros Mérimée IA76000210.

autres sources, films, vidéos, etc :

principales publications (ordre chronologique) :

Projet d'Instruction Technique pour l'étude de la construction des abattoirs, Commission nationale des abattoirs, 1949.

Abram (Joseph), *L'équipe Perret au Havre. Utopie et compromis d'une reconstruction*, École d'Architecture de Nancy, Paris, Bureau de la recherche architecturale, 1989, p. 79.

Etienne-Steiner (Claire), *Le Havre, Auguste Perret et la reconstruction*, collection Images du Patrimoine, Inventaire général/AGAP, Rouen, 1999, p. 55.

articles

Pansard (Henri), « Considérations sur la conception moderne des abattoirs », *Acier* 1947, p. 1-40.

« Les abattoirs du Havre, bâtis en 1891 et gravement sinistrés en 1944 vont devenir les plus modernes d'Europe », *Le Havre Libre*, 14-15 février 1953.

« Les abattoirs sont en cours de reconstruction », *Le Havre Libre* 17 mars 1954, p. 3.

L'Architecture Française n°151-152, Abattoirs et frigorifiques, 1955.

Fournier (Maurice), « La reconstruction des abattoirs », *L'Architecture Française* n°151-152, 1955, p. 34-35.

« Le marché aux bestiaux des nouveaux abattoirs va entrer en service le 4 mars. La dernière tranche de travaux va démarrer incessamment », *Le Havre Libre* 19 février 1957, p. 3.

« Nouveau directeur des services vétérinaires, M. Boismarand va poursuivre la construction des nouveaux abattoirs », *Le Havre Libre* 22 août 1957, p. 3.

« Les abattoirs du Havre admis comme abattoirs d'exportation par la République Fédérale Allemande », *Le Havre Libre* 29 décembre 1964, p. 2.

L'Architecture Française n°315-316, Abattoirs, décembre 1968.

« Les abattoirs municipaux », *Havre Presse* 28 mai 1982, p. 3.

« Second souffle pour les abattoirs », *Le Havre Libre* 20 novembre 1990, p. 4.

« Nouvelle destinée », *Cité Magazine* n°58, novembre 1991.

.....

4. DESCRIPTION DU BÂTIMENT

Les abattoirs du Havre sont situés dans le port, sur un terrain de six hectares, à côté du quartier des Neiges. Les hauts murs qui les protègent sont bornés par trois portails dont les piliers qui les signalent sont ornés de têtes de bestiaux statufiées : bœuf, porc et mouton. Les 10 000 m² de locaux sont desservis par trois voies d'accès et par une voie ferrée pour les quais de débarquement.

Hygiène et facilité d'exploitation sont les principes qui ont gouverné leur construction. Les bâtiments sont orientés suivant un axe général est-ouest. Pour faciliter les opérations de manutention, les bâtiments sont tous surélevés à 1,10 mètre du sol et munis de rampes d'accès. Les rues intérieures séparant les bouvieries des ateliers ont une largeur de 10 mètres conforme aux règlements.

Les ouvertures sont importantes pour une aération maximum. Tous les locaux sont couverts en terrasse et les grands bâtiments (le marché, le hall d'abattage, la triperie) sont pourvus de sheds à volets pour évacuer l'air vicié. Les sols sont dallés et les murs revêtus de grès cérame pour un nettoyage aisé (bloc sanitaire et bouvieries).

Le marché aux bestiaux mesure 57 mètres sur 32, dont le quai d'accostage pour le déchargement des véhicules amenant les animaux. Il donne sur une vaste cour bitumée limitée par des grilles et l'enclos de béton. Cette halle en béton armé à ossature apparente brute de décoffrage est conçue sur une travée unique, un remplissage en béton et un éclairage naturel latéral (des baies jumelées en dalles de verre) et zénithal (des sheds). Les piliers intérieurs qui soutiennent la charpente en béton sont alternativement isolés ou jumelés. En plus du marché couvert clos, cet édifice abritait les deux bureaux pour le service des inspections et recettes, le bureau du sous-directeur, ceux pour les négociants et les banques, un poste sanitaire et de désinfection. Les parois en façade des bureaux sont en briques de verre.

Au sud, on trouvait des bouvieries, des écuries, des bergeries et des porcheries (quatorze halls pour le gros bétail, deux pour les moutons, trois pour les porcs). Le passage était direct depuis les bouvieries vers les locaux d'abattage où chaque boucher disposait d'un poste.

À l'ouest du marché, se dresse le grand hall d'abattage. Les halls de saignées étant élevés parallèlement aux bouvieries, les bêtes étaient suspendues à des rails pour être transportées vers les halls de dépouillement et d'éviscération puis vers la réserve réfrigérée. L'accès des animaux se faisait au sud et l'évacuation des viandes au nord. L'ensemble des bâtiments était agencé de manière à éviter tout retour en arrière : le processus d'exploitation s'effectuait du sud vers le nord.

Les locaux d'abattage, les chambres froides pour le refroidissement et l'entreposage des viandes, la salle des ventes en gros (300 m²) et les quais de chargement étaient pourvus d'un réseau de rails de manutention aériens sur lequel roulaient des crochets. Des lisses en tubes de fer assuraient la protection des murs. Dans les angles, des rouleaux facilitaient l'écoulement des animaux. Au nord ouest, on trouvait la triperie ou « Vème quartier », les boyauderies, les cuirs, etc.

Les bâtiments annexes, à l'écart, abritaient le bureau d'inspection, celui d'opothérapie, le lazaret, les abattoirs sanitaires, le local des viandes saisies. La station de lavage des camions était constituée d'un portique en béton armé couvert par des dalles. Tout au nord, il y avait les garages et les logements du personnel permanent.

5. RAISONS JUSTIFIANT LA SÉLECTION EN TANT QUE BÂTIMENT DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE

1. appréciation technique :

Les fondations des abattoirs sont superficielles à cause de la nature du terrain (une croûte de sable et de marnes en équilibre sur de la tourbe) : on a donc creusé de façon à enlever une épaisseur de terre correspondant au poids du radier et des constructions. Le radier général se retrouve au niveau du terrain et le sol des bâtiments était ainsi surélevé à 1,10 mètre pour aménager un quai extérieur facilitant l'utilisation des camions. Au milieu de ces deux sols, des kilomètres d'égouts et de canalisations diverses (eau chaude, eau froide, vapeur, évacuation des déchets) étaient à l'abri de l'humidité, facilement contrôlables et entretenues. Les eaux résiduaires étaient filtrées par une station d'épuration avant d'être rejetées. Le sol a été conçu pour une salubrité et une imperméabilité maximum : une épaisseur importante de ciment est recouverte d'une chape d'un ciment spécial pratiquement imperméable très dur dont le dessin permet un entretien facile. Les boxes réservés aux animaux sont en creux par rapport aux allées et munis de rigoles d'évacuation. Des peintures spéciales ont revêtu les grilles de parcage des animaux.

L'ossature des bâtiments est constituée d'un quadrillage de poteaux-poutres de béton suivant une trame de 8 mètres. Le remplissage est en éléments préfabriqués. Les sheds en béton précontraint ont été préfabriqués sur place (brevets SNCF-Vallette-Weinberg).

2. appréciation sociale :

Pour concevoir ces abattoirs, Théo Sardnal a pris en considération les statistiques de consommation de viande de la ville en 1938 car c'était avant tout un établissement chargé de répondre aux seuls besoins de l'agglomération et non à ceux de l'exportation. Cependant, ils ont été agréés pour l'exportation au titre du Marché Commun. L'abattage était effectué par la SATAHE (Société Anonyme Technique d'Abattage du Havre et des Environs). Quinze employés municipaux y travaillaient.

Après leur fermeture, la municipalité n'a pas voulu attribuer la « cathédrale » à une entreprise qui risquerait de dégrader par son activité l'aspect architectural ou de générer des nuisances pour la zone d'habitation des Neiges. Pour transformer ces locaux en bureaux, il a fallu procéder à la modification du plan d'occupation des sols. Les projets ont été longtemps gelés.

3. appréciation artistique et esthétique :

Théo Sardnal, spécialisé dans l'architecture d'ouvrages d'art et d'équipements industriels importants (barrage-usine Blondel, Donzère-Mondragon, 1949-1952) savait composer des jeux de rythmes et d'échelles. La halle monumentale du marché aux bestiaux a été surnommée la « cathédrale » en raison des immenses piliers qui la soutiennent et des verrières qui l'illuminent. Son architecture utilise les principes du classicisme structurel définis par Auguste Perret.

Le blason de la ville est sculpté sur la façade boulevard de Graville.

4. statut canonique (local, national, international) :

5. évaluation du bâtiment en tant qu'édifice de référence dans l'histoire de l'architecture, en relation avec des édifices comparables :

Pour établir son projet, Théo Sardnal, accompagné du directeur des abattoirs du Havre, M. Commeny, est allé se documenter à l'étranger, et notamment en Suisse où il a visité des abattoirs modernes venant d'être mis en service. Pendant un quart de siècle, la conception de l'abattoir était restée fixée au type allemand dont les bâtiments s'élevaient sur un seul plan et qui a été reproduit un peu partout en Europe. Dans les années 1950, l'attention des architectes s'est portée sur les établissements récents suisses et plus particulièrement celui de Lausanne (M. Mayor, C. Chevally, Ch. Thevenaz, E. Reboux) dont la conception générale, qui semble dominée par le problème des circulations, présente des qualités de simplicité et de clarté remarquables qui en faisaient le type idéal de l'abattoir horizontal ou en surface (comme au Havre). Selon le directeur des abattoirs de Lausanne, une exploitation sur un seul plan permettait d'obtenir des conditions de travail et de surveillance plus simples et moins onéreuses que dans une exploitation sur plusieurs plans. L'abattoir vertical (ou en hauteur), comme celui de Chicago, aux États-Unis, se caractérise par le mouvement des opérations qui s'effectue de haut en bas, c'est-à-dire que l'évacuation des issues vers l'étage inférieur se fait automatiquement et sans manutention par la pesanteur.

À la même période furent également construits les abattoirs de la Praille à Genève (E. Martin, A. Lozeron, J. Erb), les nouveaux abattoirs du Creusot (B. Augros) ou ceux de Lorient (Maurice Fournier & fils, Vacher). Les abattoirs de Dakar (C. de Chessin, ingénieur) rappellent ceux du Havre avec leurs sheds paraboliques munis de volets d'évacuation de l'air vicié disposés en bande à la partie supérieure et sa poutraison en béton armé supportant le réseau de voies aériennes.

Les abattoirs havrais ont été créés après-guerre comme un peu partout en France afin d'assainir les pratiques individuelles ne répondant pas toujours aux règles d'hygiène en vigueur. Mais on s'est aperçu rapidement que ce genre de cathédrale de l'abattage n'était ni viable, ni rentable. Il s'est avéré nécessaire de mettre en place de véritables abattoirs industriels plus proches des lieux de production que des lieux d'exploitation.

6. PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES

1. archives visuelles originales :

2. photographies et dessins récents :

photographies numériques (Raphaëlle Saint-Pierre, août 2004)

01 Blason de la ville sur la façade boulevard de Graville

02 Façade boulevard de Graville

03 Façade boulevard de Graville

04 Un portail d'entrée

05 Tête de bœuf statufiée sur un pilier d'entrée

06 Tête de mouton statufiée sur un pilier d'entrée

07 Tête de cochon statufiée sur un pilier d'entrée

08 Vue d'ensemble depuis la cour (sheds)

09 Vue d'ensemble depuis la cour

10 Vue d'ensemble depuis la cour

11 Bâtiment des logements

.....
Rapporteur : Raphaëlle SAINT-PIERRE (sous la direction scientifique de Fabienne Chevallier et Joseph Abram, septembre 2004)